



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

Préfecture

Beauvais, le

05 DEC. 2014

Secrétariat Général

Direction des Relations  
avec les Collectivités Locales

Bureau du contrôle budgétaire  
et des dotations de l'Etat

Affaire suivie par Mme Aurélia Ducastel  
Tél. : 03.44.06.12.55  
Fax : 03.44.06.12.56  
Courriel : aurelia.ducastel@oise.gouv.fr

Le Préfet de l'Oise

à

Monsieur le Président du Conseil Général  
Mesdames et Messieurs les Maires  
Mesdames et Messieurs les Présidents des  
établissements publics de coopération intercommunale  
Monsieur le Président du Service départemental d'incendie et de secours  
Monsieur le directeur départemental des finances publiques  
Madame et Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement (pour information)

**Objet** : Fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque

PJ : 1

La présente circulaire a pour but de vous informer de la mise en œuvre du fonds cité en objet et de la démarche à entreprendre pour s'inscrire dans ce dispositif.

La loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 (article 92) a créé un fonds de soutien en faveur des collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux et services départementaux d'incendie et de secours ayant souscrit des emprunts structurés et des instruments financiers les plus sensibles dont les modalités de fonctionnement sont précisées par le décret n°2014-444 du 29 avril 2014.

Afin de constituer votre demande d'aide, je vous invite à vous référer à l'arrêté du 4 novembre 2014 pris en application du décret précité, joint au présent courrier, qui indique en son article 1<sup>er</sup> les documents nécessaires à la constitution du dossier.

La date limite de dépôt de la demande d'aide doit intervenir avant le **15 mars 2015**, soit par envoi postal (l'envoi en recommandé étant conseillé), soit par dépôt à la préfecture (Direction des relations avec les collectivités locales -Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat-1, place de la préfecture).

Mes services restent à votre disposition pour vous accompagner dans la réalisation de cette démarche.

Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Julien MARION

